



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES
ARRONDISSEMENT D'ARGELES GAZOST

COMMUNE DE SAINT-PÉ-DE-BIGORRE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2024

DELIBERATION 08 FIN – Vote des taux d'imposition 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le **2 avril 2024**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 14

Absents : 3

Présents : M. BEAUQUESTE, Mme TOUSTARD, M. DEMASLES, Mme PLAGNET, M. TUO, M. BOUREAU, Mme CAZENAVE, M. FRANCIN, Mme LATAPIE-ARRIHOUIL, M. LORiot DE ROUVRAY, M. SIRE,

Absents : Mme BERGE, Mme ESTRADÉ, M. GUILLENTEGUY,

Pouvoirs donnés : Mme ESTRADÉ donne procuration à M. DEMASLES
Mme BERGE donne procuration à M. SIRE
M. GUILLENTEGUY donne procuration à Mme TOUSTARD

Secrétaire de séance : M. FRANCIN



DELIBERATION 08 FIN – Vote des taux d'imposition 2024

En considérant le produit nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Etablit les taux d'imposition 2024, comme suit :

TAXES	TAUX VOTES
Taxe foncier bâti	40.14
Taxe foncier non bâti	88.18
Taxe d'habitation	8.19

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance
M.FRANCIN

Le 12 avril 2024

Le Maire,

JC. BEAUQUESTE

